



Avenir de la DGAC

Pourquoi se mobiliser ?



Mobilisation des 13 et 14 janvier : rappels

- **Les AG de janvier et le préavis de grève demandaient :**
 - > Le retrait du projet d'EPA.
 - > La mise en œuvre du FABEC sur un modèle coopératif.
 - > Une véritable négociation sur les recrutements 2010-2011.
 - > L'ouverture d'un volet social.

- **Réponse du ministre le 11 janvier à l'intersyndicale :**
 - ☺ Retrait du projet d'EPA.
 - ☹ **Fusion dans le cadre du FABEC = démantèlement de la DGAC/sortie de la fonction publique d'État.**
 - ☹ Pas de réelle ouverture sur les recrutements 2010-2011.
 - ☹ Pas d'avancées réelles sur le volet social.

- **Conséquence :** maintien du préavis suite aux annonces ministérielles.



Mobilisation à la DGAC : rappel des faits

- Un mouvement fortement suivi.
- Rassemblement au siège de la DGAC (200 personnes) et de nombreux rassemblements locaux.
- **Prise de conscience** : c'est l'avenir de la DGAC se joue.

- **Mobilisation importante... mais pas encore suffisante.**
- **Le DG considère les non grévistes comme des soutiens à la fusion.** Evidemment, c'est faux :
 - « *la grande majorité des personnels soutiennent les orientations du ministre* » ...



Qu'est-ce qu'un FAB ?

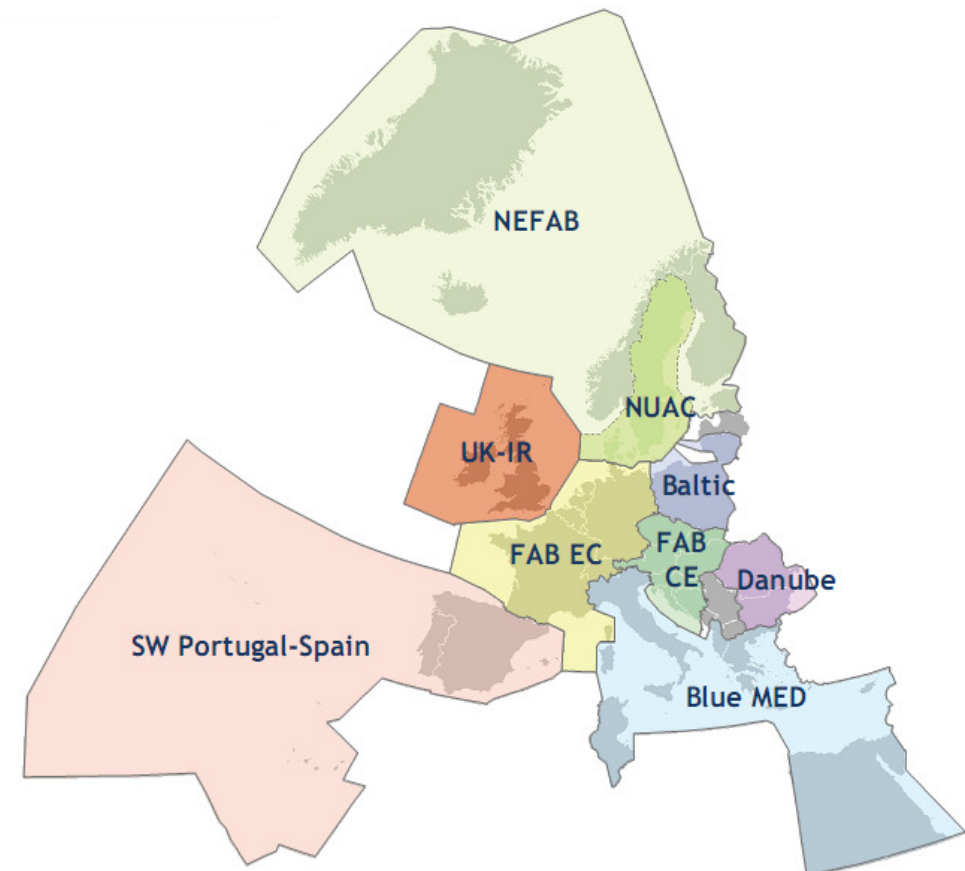
- FAB (Functional Airspace Block) :

Les États regroupent la gestion de leur espace aérien pour offrir aux usagers un service qui ne soit pas contraint par les frontières nationales.

- Contrôle aérien = secteur de monopole naturel non soumis à la concurrence.

- Deux modèles de FAB :

- 1/ modèle économique : **fusion** des prestataires.
- 2/ modèle opérationnel : **coopération** des prestataires.

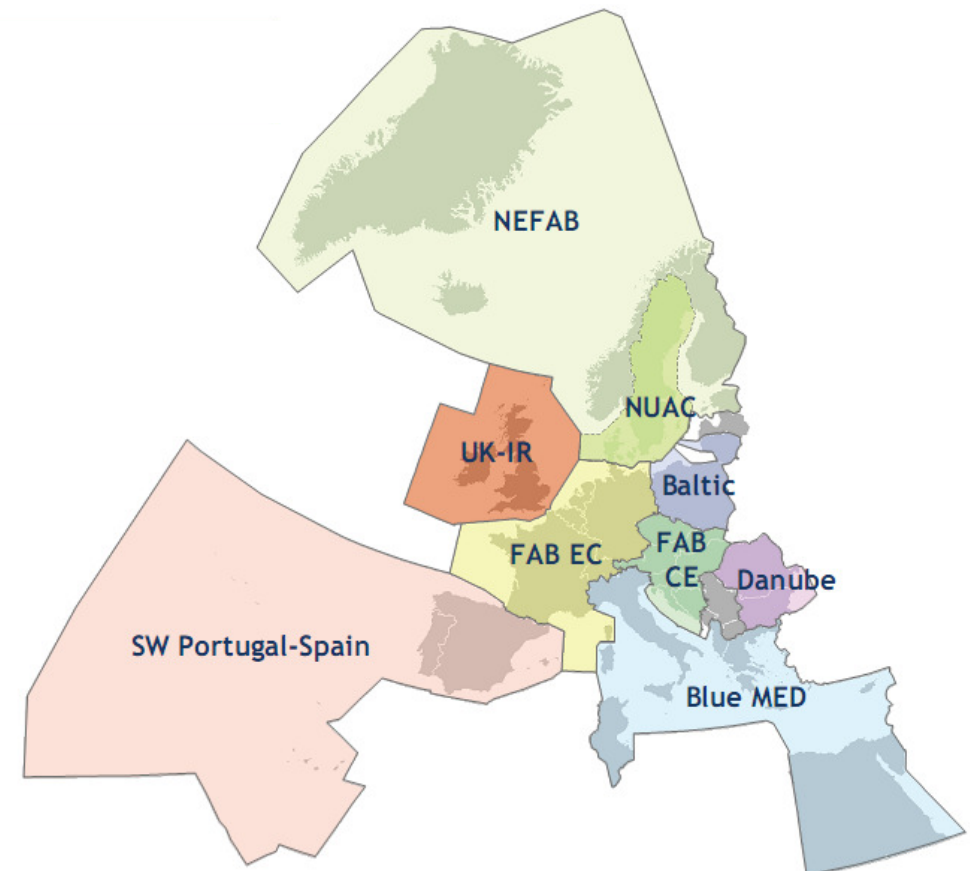




9 FAB en Europe

- Aucun ne choisit le prestataire unique.
- 7 sont sur de la coopération.
- 1 (NUAC) sur un scénario intermédiaire.
- La coopération est compatible avec les règlements européens.

***La fusion
n'est pas une
fatalité !***





Le FABEC : FAB « Europe Central »

6 Etats :

Allemagne

Belgique

France

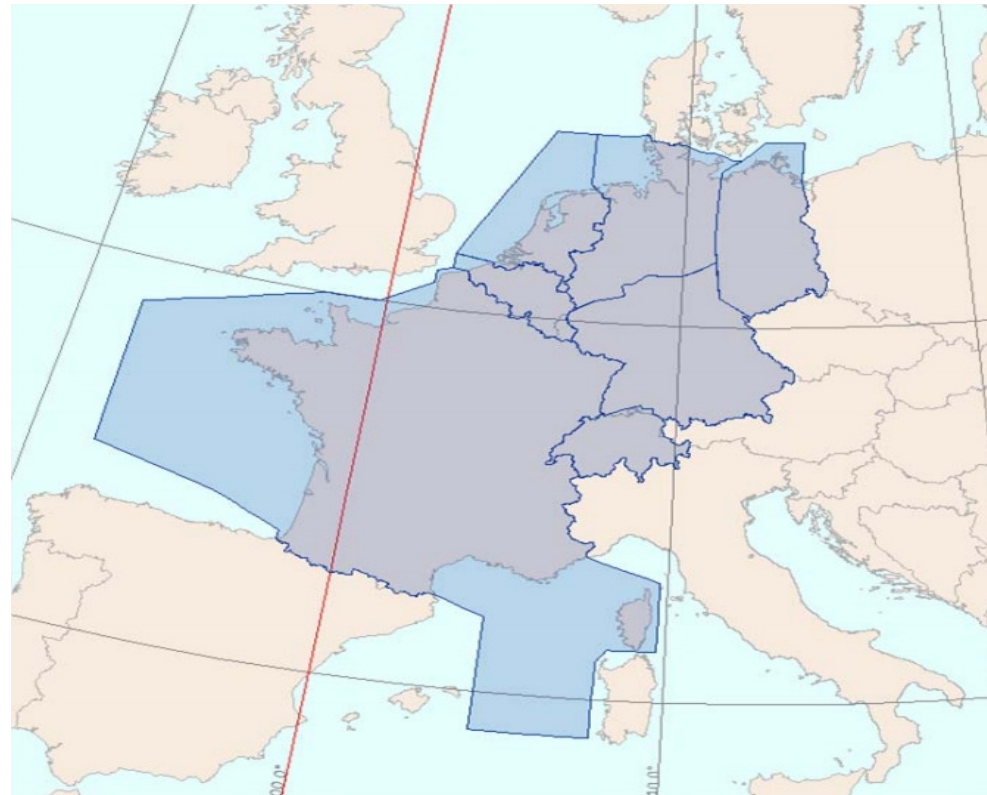
Luxembourg

Pays Bas

Suisse

+

Eurocontrol



2 modèles pour le FABEC : fusionnel OU coopératif



FABEC fusionnel : quelles conséquences?

- Démantèlement de la DGAC (DSNA, DTA, DSAC, SG) :
 - > Disparition de la DSNA via une fusion de tous les prestataires nationaux du FABEC.
 - > Que vont devenir les autres services de la DGAC ?
- Sortie de la Fonction Publique d'État.
 - > « Uniformisation » des statuts et conditions de travail des personnels du FABEC.
 - > Personnels « détachés » ou « mis à disposition ». **Situation précaire.**
 - > Comment feront les personnels à la fin de leur détachement si la DSNA n'existe plus ? Vers quel ministère seront-ils reversés ?
 - > Statut d'origine des personnels mis en extinction (plus de revalorisation, plus d'évolution) au profit du « statut uniformisé ».
 - > Quid des nouvelles embauches ? Sûrement pas des fonctionnaires....

***Le choix présenté par le ministre est un leurre :
Les personnels sont emmenés de force hors de la Fonction publique d'État!***



FABEC fusionnel : quelles conséquences ?

Les conséquences d'une fusion sont identifiées par l'étude FABEC :

- **Changements statutaires** – Sortie de la Fonction publique d'État.
- **La fusion se fera sur le « seul » cœur de l'activité, le contrôle aérien.** Augmentation des externalisations dans les activités de maintenance, les services de support logistiques et administratifs, les fonctions de recherche et de développement etc.
- **Sur le moyen terme fermeture de services et de centres de contrôle, suppression de fonctions centrales.**

La fusion n'a d'autre but que de réduire les coûts.



FABEC fusionnel : quelles conséquences ?

Extraits de l'étude de faisabilité du FABEC validé par les États :

- « avec l'intégration de plusieurs organisations en une seule entité, **des réductions de personnels** peuvent être espérées, particulièrement dans les fonctions de support et administratives. »
- « Un prestataire unique (...) **permettra une réduction planifiée du nombre d'unités opérationnelles**. Une telle réduction apportera des bénéfices, car il y a des coûts fixes importants associés à chaque centre de contrôle et un grand nombre d'entre eux sont actuellement en dessous de la taille optimum. »
- « **la mise en place d'un prestataire unique** et la consolidation qui en résultera au niveau des fonctions administratives pourront **permettre une réduction des coûts globaux de 10 millions d'Euros par centre fermé**. »
- « Les bénéfices ultérieurs du modèle « prestataire unique » apparaissent largement comme des **améliorations d'ordre économique**. »

Une fusion ne peut se faire sans casse sociale !



Une autre voie est possible : la coopération

Mise en œuvre du FABEC sur un modèle coopératif :

- Position soutenue par la majorité des syndicats de la DGAC et en Europe (ETF).
- Maintien de tous les prestataires et des statuts existants pour les personnels.
- Amélioration du service rendu par un travail commun sur des domaines clairement identifiés (Sécurité, optimisation du réseau de route, coopération civil/militaire, harmonisation des réglementations, synergies des moyens de formation, développement de systèmes techniques etc.).
- La démarche coopérative est en accord avec les réglementations européennes sur le Ciel unique.

La coopération permet le maintien de l'unité de la DGAC au sein de la Fonction publique d'État.



Perspectives d'action

L'intersyndicale s'inscrit clairement dans une démarche de mobilisation unitaire pour sauver la DGAC

- **Lettre au ministère** demandant la reprise du dialogue et l'abandon de la fusion dans le cadre du FABEC.
- **Demande au Directeur Général d'organiser une consultation** de tous les personnels sur le modèle de FAB (Fusion ou Coopération).
- **Boycott des instances de dialogue social.**
- **Dépôt d'un second préavis de grève du 23 au 26 février** (Conférence sur le Ciel unique à Madrid les 25 et 26 février) sur 2 motifs: FAB et recrutements.
- **Rassemblement national le 26 février** siège de la DGAC.
- **Rassemblements locaux le 26 février** partout où c'est possible.

Seule une mobilisation importante peut sauver la DGAC !



Des échéances imminentes

- > **2010** : signature du traité constitutif du FABEC, la fusion ne doit pas y être inscrite, elle signe l'arrêt de mort de la DGAC !
- > **2012** : création du FABEC. Si la fusion est décidée, la DSNA disparaîtra, ses personnels « choisissant » d'être détachés, mis à disposition ou de quitter la Fonction Publique pour rejoindre l'agence.

C'est maintenant ou jamais qu'il faut se mobiliser !